

PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE À TRAVERS LES PROGRAMMES ET LES SITES UNESCO

APPEL A CANDIDATURES

Date et heure limites d'envoi des candidatures :

9 mai 2024 – 23:59 (Heure Europe Central)

CONTEXTE ET HISTORIQUE DU PROJET

L'UNESCO et l'abrdrn Charitable Foundation (aCF) ont lancé en mars 2022 un partenariat de trois ans pour favoriser le développement durable par la recherche et l'éducation dans le but de développer des solutions innovantes liées à l'environnement, l'eau et l'océan. Dans le cadre de ce partenariat, le projet **Promouvoir le développement durable à travers les programmes et les sites de l'UNESCO** veut promouvoir une Europe plus durable et neutre sur le plan climatique. Cela en s'appuyant sur le rôle des réserves de biosphère et d'autres sites de l'UNESCO pour agir en tant que sites pilotes pour le développement durable et la mise en œuvre des objectifs de développement durable, notamment les ODD 6 (Eau propre et assainissement), 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), 14 (Vie aquatique) et 15 (Vie terrestre). Seront mobilisés pour soutenir et promouvoir le projet : les programmes scientifiques de l'UNESCO, le Programme sur l'Homme et la Biosphère (MAB), le Programme Hydrologique Intergouvernemental (PHI), le Programme International pour la Géoscience et les Géoparcs (PIGG) et la Commission Océanographique Intergouvernementale de l'UNESCO (COI) et leurs réseaux.

Le projet se concentrera sur 3 versants/résultats attendus :

Résultat attendu n.1 : promouvoir la recherche appliquée et applicable dans les sites désignés par l'UNESCO en rapport avec les ODD 6, 13, 14 et 15 et les domaines prioritaires du MAB, du PHI, du PIGG et de la COI, notamment la biodiversité et la durabilité, l'eau, l'océan, le climat et les désastres. La priorité sera donnée à la recherche évolutive au niveau des écosystèmes, à l'échelle régionale et mondiale.

Résultat attendu n.2 : promouvoir et mettre en œuvre l'éducation au développement durable, l'éducation à l'eau, l'éducation au changement climatique ou l'éducation aux océans dans les sites de l'UNESCO. Les activités doivent être développées en étroite collaboration avec les écoles primaires et secondaires situées dans les sites et doivent être en mesure d'adapter et d'appliquer les directives/méthodologies de l'UNESCO.

Résultat transversal attendu n.3 : promouvoir des solutions innovantes "vertes" et "bleues" pour le développement durable, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique promues par les sites de l'UNESCO. La priorité sera donnée aux solutions innovantes développées avec le secteur privé et la société civile (de préférence les jeunes), évolutives au niveau de l'écosystème, de la région et du monde.

THÉMATIQUES ÉLIGIBLES

- Biodiversité et durabilité (lié au MAB)
- Eau (lié au PHI)
- Sciences de la terre (lié au PIGG)
- Océan (lié à la COI)
- Changement Climatique et désastres (Transversal)

SITES ÉLIGIBLES

Les sites éligibles de l'UNESCO sont les réserves de biosphère, les géoparcs mondiaux et les sites naturels et mixtes du patrimoine mondial.

Pour une durée de trois (3) ans, le projet engagera 15 sites au total. L'UNESCO et le conseil consultatif du projet sélectionneront 5 sites au début de chaque cycle d'un an. **Les sites sélectionnés devront alors travailler sur les trois (3) résultats attendus et se concentrer sur un thème spécifique au projet** (par exemple, si le thème choisi est la biodiversité, le site élaborera des recherches, proposera des solutions innovantes et pédagogiques dédiées à la biodiversité).

Pour cette troisième année du projet, **les sites doivent être situés en Europe ou en Amérique du Nord**. Ceux qui relèvent directement du Bureau régional de l'UNESCO pour la Science et la Culture en Europe seront prioritaires. Les zones multi-désignées, c'est-à-dire les zones ayant obtenu plus d'une désignation de l'UNESCO, seront favorisées. Deux sites (tels qu'un géoparc mondial et une réserve de biosphère) situés dans une même zone géographique peuvent également faire une proposition conjointe.

Chaque site sélectionné bénéficiera d'un financement afin de mettre en œuvre des activités dans le cadre des trois résultats attendus pour un montant total allant jusqu'à 25 000 USD par site. Les sites sélectionnés devront fournir un budget prévisionnel avec des coûts détaillés et un plan de mise en œuvre.

Les sites travailleront en étroite collaboration avec l'UNESCO pour la mise en œuvre des trois résultats attendus sur le terrain. En particulier, l'UNESCO travaillera avec les sites sélectionnés pour s'assurer que le travail proposé est étroitement lié aux priorités de l'UNESCO (notamment MAB, PHI, COI et PIGG), et qu'il puisse être valable tant au niveau régional que Mondial. L'UNESCO travaillera également en étroite collaboration avec les communautés impliquées dans les activités (par exemple avec les écoles).

Les 5 sites sélectionnés (annuellement) auront l'opportunité d'échanger et de se soutenir mutuellement tout au long de ce projet de 3 ans. Les sites seront invités à présenter les résultats de leurs activités à l'UNESCO et l'aCF ainsi qu'à des événements internationaux organisés par l'UNESCO.

CRITÈRES DE SELECTION

Les autorités de gestion des sites éligibles devront soumettre une candidature (voir le modèle de formulaire de candidature ci-joint) en coordination avec leur Comité national MAB (s'il s'agit d'une réserve de biosphère), avec le comité national PIGG (s'il s'agit d'un Géoparc mondial) et/ou avec la Commission Nationale de l'UNESCO (pour tous types de sites). Les candidatures provenant de zones multi-désignées (ou de sites multiples) doivent soumettre conjointement la candidature signée par les autorités de gestion concernées. Le contractant proposé doit être une entité dotée d'une personnalité juridique et doit notamment disposer d'un compte bancaire indépendant, afin que l'UNESCO puisse contracter avec elle.

La demande sera jugée en fonction des critères suivants :

- **Complétude du formulaire de demande (dûment rempli, daté, tamponné et signé)** par la ou les autorités de gestion compétentes (voir modèle ci-joint et ci-dessous) ;
- **Faisabilité du projet proposé à obtenir les trois (3) résultats ciblés**, notamment en relation avec le thème choisi, dans un délai de 12 mois :
 - Pour le résultat attendu de la recherche, coopération avérée avec une université ou un centre de recherche situé sur le(s) site(s) ou très proche de celui-ci, ayant une expertise certifiée en rapport avec le sujet de recherche choisi (par exemple un projet existant financé par l'UE, un projet financé au niveau national ou une thèse de doctorat ou de maîtrise). Une relation avec une chaire ou un centre UNESCO est un avantage ;
 - Pour le résultat escompté en matière d'éducation, une coopération préalable avec des écoles situées à l'intérieur ou à proximité du site et ayant une expérience de travail sur la durabilité, la biodiversité, l'eau, le changement climatique ou la connaissance des océans. La participation d'écoles du réseau de l'UNESCO est un avantage ;
 - Pour les solutions innovantes transversales attendues, une coopération démontrée avec des acteurs clés du secteur privé ou de la société civile (tels que les administrations locales, les ONG, les entreprises locales) ayant la capacité de mener à bien des projets innovants liés au sujet choisi. La participation de jeunes groupes est un avantage ;
- **Qualité et pertinence de la demande et cohérence entre les trois (3) résultats attendus :**
 - Pour le résultat attendu de la recherche : originalité scientifique, utilisation de la méthodologie scientifique, potentiel de développement de nouvelles connaissances scientifiques, lien avec les domaines prioritaires du MAB/PHI/COI et les ODD 6, 13, 14 et 15, implication des universités, des partenaires de recherche et des doctorants ;
 - Pour le résultat attendu en matière d'éducation : approche innovante pour promouvoir l'éducation à l'eau, à l'EDD, au changement climatique et à la connaissance des océans, utilisation proposée des lignes directrices et des outils existants de l'UNESCO, tels que les boîtes à outils de l'EDD et de la connaissance des océans, la capacité des partenaires de l'éducation et des écoles à mettre en œuvre les activités, le lien avec le résultat escompté en matière de recherche et avec les domaines prioritaires du MAB/PHI/COI et les ODD 6, 13, 14 et 15 ;
 - Enfin, pour les solutions innovantes transversales attendues : des propositions innovantes pour des solutions vertes, bleues et technologiques en lien avec les composantes de recherche et d'éducation, identification des principales parties prenantes du projet, capacité de gestion du chef de projet, notamment du secteur privé, la société civile et des jeunes ;
 - Un bon équilibre entre les activités des 3 résultats attendus ;
- Un **budget** bien structuré avec des coûts détaillés ;
- **Plan de mise en œuvre** clair ;

- **Extensibilité des 3 résultats** attendus avec d'autres réseaux mondiaux de l'UNESCO ;
- **Valeur écosystémique démontrée** de la proposition (côte/île/méditerranée; montagne; forêt; agriculture; bassin fluvial; ressources hydrogéologiques, zone humide/Ramsar, Natura2000)
- Démonstration de l'impact sur la zone climatique ;
- La prise en considération du **domaine du genre et de la jeunesse** dans la proposition est un avantage ;
- La prise en compte d'**approches interdisciplinaires** est un atout ;
- L'implication et l'engagement avec les parties prenantes des sites de l'UNESCO ;
- **Situation géographique** (en Europe ou Amérique du Nord, avec priorité aux candidats des pays relevant du Bureau Régional de l'UNESCO pour la Science et la Culture en Europe) ;
- **La formation d'un consortium interrégional** pour postuler avec les sites de la région Europe et Amérique du Nord (ENA) serait encouragée pour les sites au-delà de la région de l'ENA.

DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DEMANDE

Les candidats (autorités de gestion des sites) doivent déposer le formulaire de demande accompagné des documents suivants :

1. **Lettre de soutien** du comité national du MAB et/ou de la Commission Nationale pour l'UNESCO (un courrier électronique est accepté) ;
2. **Rapports d'activités** (ou liens vers des rapports d'activités en ligne) et toutes informations supplémentaires démontrant les critères requis ;
3. **Curriculum vitae** du coordinateur du projet coordinateur et collaboration avérée avec l'autorité de gestion du site UNESCO (si différente personne) ;
4. **Charte de GANTT** (*Veillez remplir le modèle de l'annexe I de l'appel à candidatures*) ;
5. **Matrice des résultats** (*veillez remplir le modèle de l'annexe II de l'appel à candidatures*) ;
6. **Budget** (*veillez remplir le modèle de l'annexe III de l'appel à candidatures*) ;
7. **Document d'enregistrement légal** de l'autorité de gestion du site désigné ;
8. **Relevé bancaire** de la banque sur papier à en-tête, signé et tamponné confirmant les coordonnées bancaires.

La candidature doit être présentée en français **avant le 9 mai 2024 à 23:59** (CET). Les documents devront être en format PDF en anglais ou français. Ils devront être retournés datés, signés et tamponnés. Toutes les pièces nécessaires doivent être jointes au formulaire. Les candidatures doivent être soumises à l'adresse suivante : Regional.Bureau-SC@unesco.org. Les candidats peuvent adresser leurs questions relatives à la préparation de la candidature à cette même adresse électronique.